Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 085-258502962-20260303-D019_COS030326-DE

D019-COS030326

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Isabelle CADOU, Loïc PERON, Noël VERDON, Mauricette MAUREL, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Adeline AUBERGER, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Anne BOISTEAU-PAYEN, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Xavier BILLAUD

Excusés représentés :
Thomas GISBERT de CALLAC représenté par Jacques RIGALLEAU
Xavier BERNARD représenté par Noël PERCHOT
Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT
Pierre CAREIL représenté par Jacky MARCHETEAU
Jacques GAUTIER représenté par Francis BEAUFOUR
Christian GUENION représenté par Pascal COUSIN
Arnaud PRAILE représenté par Béatrice LANDREAU
Anthony BONNET représenté par Cécile BARREAU
Manuel GUIBERT représenté par Pascal THIBAULT

Excusés ayant donné pouvoir :
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Lydie VRIGNAUD ayant donné pouvoir à Nicole BOULINEAU
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Miguel CHARRIER, Pascal MORINEAU, François PETIT, Jean-Pierre CHAPALAIN, Alain ROCHEREAU, Loïc CHUSSEAU, Pascal PAQUEREAU, Bernard LANDAIS, Jérôme CARVALHO, David BELY, Thierry GANACHAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Louis LAUNAY, Jean-François FRUCHET

Date de convocation : 18 février 2026
Membres en exercice : 62
Présents : 40
Votants : 45

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction d'animateur du tri et de la prévention (Direction Communication, Animation, Prévention),

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **créer** un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent, à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- **charger** le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 085-258502962-20260303-D019_COS030326-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **crée** un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent, à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- **charge** le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
4 mars 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
4 mars 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).